

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 juin 2023

L'An deux mille vingt-trois, le neuf du mois de juin à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de juin, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 02/06/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 13

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

Mme LEVEQUE Béatrice représentée par Mme BOUCHER Annick,
M. LEJEUNE Jacques représenté par M. BOUCHER Yves,
M. REIGNIER Maxime représenté par Mme GALLARD Corine,
Mme MORICEAU Marie-Annick représentée par Mme SCHAEFER Virginia,
M. DELAUNAY Sébastien représenté par Mme CHARRIER Sophie,
M. CANONNE Julien représenté par Mme JAMET Amélie,

Secrétaire de séance : M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

DCM2023-06-080 **Acquisition bureaux et chaises – école Louis Dudé et décision modificative n°3 :**

Acte 7.1.3 : Finances locales – décisions modificatives

Compte-tenu de l'évolution des effectifs, le Directeur de l'école Louis Dudé sollicite l'acquisition de bureaux supplémentaires pour les élèves.

Le Conseil Municipal,
Vu la nécessité de compléter et remplacer les équipements en place,
Après en avoir délibéré :

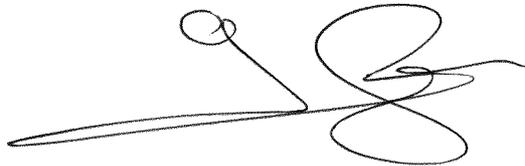
Décide d'acquérir auprès de la société UGAP dont le siège social est basé à MARNE LA VALLÉE (77444) « 1, Boulevard Archimède – Champs sur Marne », douze bureaux (tables Doga 70 x 50 réglables – beige Pyla/jaune ducat avec casiers) et douze chaises prima – jaune ducat taille 4 au prix de 1 396,53€ HT soit 1 675,84€ TTC.

Décide d'inscrire au budget le montant nécessaire pour couvrir ces dépenses et autorise la décision modificative suivante :

Section	Sens	article	Modification des crédits
Investissement	dépense	2188 (autres immobilisations corporelles)	- 1 200,00 €
“	dépense	21841, opération n°20 (école élémentaire)	+ 1 200,00 €

Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Nicolas GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES



Pour extrait conforme.

Le Maire,
Yves BOUCHER

